



Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 septembre 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 29 septembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 septembre 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – BAIL DE COURTE DUREE POUR LA LOCATION DE LA BOULANGERIE DE MARNY

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sébastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Thierry DEVAUTOUR à Véronique HENIN-FERRER, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Dominique JEUFFRAULT à Sébastien PARTHENAY, Jacqueline LEFEBVRE à Alain BAUDIN, Elmano MARTINS à Florent SIMMONET, Alain PIVETEAU à Elodie TRUONG

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Luc CLISSON par Michel FERRAND

Titulaires absents :

Amaury BREUILLE, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Nathalie SEGUIN

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Gérard GIBAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Jacqueline LEFEBVRE, Elmano MARTINS, Jacques MORISSET, Alain PIVETEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Christine HYPEAU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150928-C09-09-2015-DE
Date de télétransmission : 02/10/2015
Date de réception préfecture : 02/10/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 SEPTEMBRE 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – BAIL DE COURTE DUREE POUR LA LOCATION DE LA BOULANGERIE DE MARIGNY

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code de Commerce et notamment son article L. 145-5,

En raison du départ des gérants précédents, dans un souci de revitalisation du centre bourg, de satisfaction des besoins de la population quant à l'approvisionnement en denrées alimentaires et du maintien de services de proximité, la CAN souhaite mettre à disposition de Monsieur Nicolas GUITTON, un local commercial Boulangerie Pâtisserie, sis 1a place du centre, 79360 MARIGNY.

Monsieur Guitton a émis le souhait de pouvoir commencer son activité le 1er août 2015. Afin de permettre au repreneur d'ouvrir à la date choisie et afin d'éviter une fermeture prolongée du commerce, il a été rédigé une convention d'occupation précaire du local pour une durée de trois mois, afin de lui permettre de finaliser les formalités administratives de son installation.

Afin d'accompagner le redémarrage de ce commerce et afin de donner toutes les chances de succès au repreneur, la CAN propose une progressivité des loyers sur 18 premiers mois d'activité, à savoir :

- Les 6 premiers mois (aout, septembre, octobre, novembre, décembre 2015 et janvier 2016) seront consentis moyennant un loyer représentant 50 % du loyer de base, soit : 373,00 € HT
- Les 6 mois suivants (février, mars, avril, mai, juin, juillet 2016) seront consentis moyennant un loyer représentant 75 % du loyer de base, soit : 559,50 € HT
- Les mensualités suivantes à compter du 1er aout 2016 seront consenties moyennant un loyer représentant 100 % du loyer de base, soit 746,00 € HT.

Le bail est soumis au conseil pour une entrée en vigueur au 1er novembre 2015 et ce pour une durée d'un an et demi.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le contrat de bail entre Monsieur Guitton, « le Preneur » et la CAN, « le Bailleur »,

- Autoriser Le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ce contrat de bail et les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150928-C09-09-2015-DE
Date de télétransmission : 02/10/2015
Date de réception préfecture : 02/10/2015